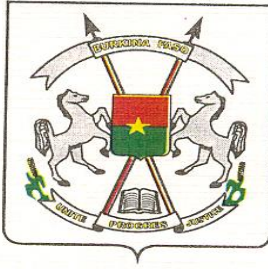


# BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès des  
Nations Unies*



*Unité – Progrès - Justice*

## **SOIXANTE-SEIZIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

-----0-----0-----  
-----0-----

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du  
raffermissement du rôle de l'Organisation

### **DECLARATION DU BURKINA FASO**

Prononcée par :

**Monsieur Wendpanga Jean Didier RAMDE,**

*Premier Conseiller,*

*Conseiller Juridique*

*New York, le 22 février 2022*

*(Vérifier au prononcé)*

**Monsieur le Président,**

La délégation du Burkina Faso voudrait vous présenter, ainsi qu'aux membres du Bureau ses félicitations pour votre élection à la tête du Comité. Elle prend note du rapport et des recommandations du Comité spécial et du rapport A/76/223 du Secrétaire Général intitulé « **Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité** ». Ma délégation souscrit à la Déclaration prononcée par la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non-alignés et souhaite faire les observations suivantes à titre national.

**Monsieur le Président,  
Distingués délégués,**

Alors que le monde se remet lentement de la pandémie, nos capacités d'adaptation n'ont jamais été autant mises à rude épreuve. L'expérience de la crise sanitaire nous a renvoyée à la nécessaire et perpétuelle adaptation de nos institutions, de nos modes d'organisations et de fonctionnement. A ce titre, nous nous félicitons des initiatives et décisions prises à tous les niveaux pour permettre aux Nations Unies de continuer à fonctionner convenablement. Il n'en demeure pas moins que la réflexion doive se poursuivre en vue d'accroître son efficacité.

**Monsieur le Président,**

En ces temps incertains où le monde traverse de multiples crises dans toutes ses régions, il est temps que, en droite ligne avec les valeurs qui ont fondé la Charte et qui ont inspiré les pères fondateurs des Nations Unies, nous nous engagions fermement dans la consolidation de son rôle. Mon pays pour sa part, réaffirme son attachement à la Charte et au multilatéralisme, gages d'une société internationale orientée vers le

respect de l'état de droit, la promotion et la protection des droits humains et d'un développement durable et solidaire.

Ma délégation se réjouit des fructueux débats menés lors de la dernière session sur le règlement pacifique des différends, conformément au Chapitre VI de la Charte et en accord avec la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux.

Le Burkina Faso a toujours souscrit à tous les instruments et mécanismes pertinents en matière de règlement pacifique des différends. Eu égard à l'interdépendance des principes fondamentaux de la Charte, il est indispensable que l'équilibre entre eux soit permanemment préservé. Au demeurant, on ne peut promouvoir le règlement pacifique des différends sans que la souveraineté des Etats et leur intégrité territoriale ne soient garantie et le principe de non-ingérence, scrupuleusement respecté.

**Monsieur le Président,**

La promotion d'une culture de la paix constitue l'un des moyens les plus appropriés de prévention des conflits. Le Burkina Faso insiste sur la nécessité de soutenir l'établissement et la consolidation de relations d'amitié et de coopération entre les Etats et les peuples et de recentrer les actions des Nations Unies autour de valeurs communément partagées.

Ma délégation salue l'immense contribution de la Cour Internationale de Justice en matière de règlement pacifique des différends dont il en a fait une expérience positive. Elle encourage les Etats à soumettre leurs différends à cette juridiction.

**Monsieur le Président,**

En ce qui concerne l'adoption et l'application des sanctions imposées par des organes des Nations Unies, ma délégation estime que nonobstant leur

intérêt pour la préservation de la paix et de la sécurité internationale, celles-ci doivent être ciblées, proportionnelles, limitées dans le temps et conformes à la Charte. Celles-ci ne doivent être utilisées qu'en dernier recours et toutes les dispositions doivent être prises afin que leurs effets collatéraux soient limités. Ma délégation félicite le Secrétariat pour ses efforts dans le déploiement de moyens propres à accroître l'équité et la transparence des procédures dans le cadre du régime des sanctions.

En ce qui concerne les Répertoires de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et le Conseil de Sécurité, ma délégation salue les efforts consentis en vue de leur mise à jour. Il est primordial de privilégier la publication et la diffusion sous forme électronique des deux répertoires dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

Enfin en ce qui concerne la rationalisation des travaux du Comité, ma délégation y est favorable, tant en ce qui concerne la nature des questions examinées, que la durée de ses sessions. Il est essentiel que le Comité se focalise de façon transparente sur les questions qui ont un lien direct avec son mandat et qui ne sont pas examinées par d'autres instances.

**Je vous remercie**